

Île-de-France, Yvelines  
Montigny-le-Bretonneux  
route de Trappes

## Stade de la Couldre

### Références du dossier

Numéro de dossier : IA78002333

Date de l'enquête initiale : 2023

Date(s) de rédaction : 2024

Cadre de l'étude : enquête thématique régionale Architectures du sport en Ile-de-France

Degré d'étude : étudié

### Désignation

Dénomination : tribune du public

### Compléments de localisation

Milieu d'implantation :

Références cadastrales : . 2023 BC 2 Informations d'accès en transport en commun : Bus 414 - Le Buisson de la Couldre / Transilien N, U - Trappes

### Historique

Au début des années 1980, des terrains de sports sont aménagés au lieu-dit du Buisson de La Couldre à Montigny-le-Bretonneux, dans le parc du château éponyme. Ces travaux sont entrepris dans le contexte de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, dont le siège se situe alors dans le château de La Couldre. Au cours des années 1980, le Syndicat d'Agglomération nouvelle (SAN) poursuit l'aménagement du stade en le dotant d'un terrain de football semi-stabilisé, d'un terrain d'honneur inscrit dans une piste d'athlétisme en synthétique, d'un gymnase et de terrains de tennis. Dès 1981, un emplacement est réservé entre les deux grands terrains de sport pour la réalisation de tribunes couvertes et de vestiaires. Cependant, le programme n'en est établi qu'en 1991 et constituera l'un des derniers chantiers du SAN de Saint-Quentin-en-Yvelines.

En 1996, un concours d'architecture est lancé afin de désigner le futur maître d'œuvre du stade de la Couldre. Le projet porte sur la construction d'une tribune et de vestiaires desservant les deux terrains de sport, à destination des clubs d'athlétisme, de rugby et de football ainsi que du public scolaire. Quatre agences parisiennes sont d'abord retenues : l'Atelier d'architecture Chaix Morel et associés, Bancelhon Architectes, Beaufiles et Mourier, et Béguin & Macchini. En 1997, c'est l'agence de renommée internationale fondée par Philippe Chaix et Jean-Paul Morel qui est désignée lauréate du concours. Ces derniers sont alors connus pour la réalisation des Zénith de Paris et de Montpellier et particulièrement actifs dans la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines (Technocentre Renault de Guyancourt par exemple). D'autre part, ils sont en charge au même moment de la conception du stade de la Licorne à Amiens et plus tard du stade des Alpes à Grenoble (2005-2008, nommé pour l'Equerre d'argent). Le permis de construire est accordé fin 1997, le chantier du stade de La Couldre débute en 1998 et s'achève l'année suivante.

L'emplacement réservé pour la tribune étant relativement restreint, les architectes optent pour un édifice rectangulaire de 70 m de long sur 12 m de large, s'élevant sur trois niveaux. Deux niveaux abritent les vestiaires, les douches, les sanitaires et l'infirmerie tandis que le troisième donne accès aux gradins couverts du côté du terrain d'honneur (888 places assises et 20 emplacements PMR) et à la terrasse panoramique du côté du terrain stabilisé (comptant 115 places assises). Ces deux zones sont séparées par les espaces clos et vitrés de la cafétéria et de la salle de réunion. Le volume horizontal de la tribune du public est adjoint du volume distinct de la tribune des juges, voulu comme un « signal vertical » par les architectes. Le choix des matériaux est étudié tant pour leurs qualités techniques que pour leur harmonie esthétique, notamment concernant la colorimétrie. Ainsi, la tribune est édifiée sur une structure en béton armé, les façades du socle recevant des éléments préfabriqués en béton brut strié. Les baies en double vitrage feuilleté et aux menuiseries en aluminium sont protégées par un caillebotis vertical en acier galvanisé. Les gradins sont couverts grâce à une structure de poteaux en acier

en Y portant une couverture en polycarbonate alvéolaire sérigraphié. La terrasse reçoit quant à elle un sol en pin qui doit prendre une coloration grise avec le temps, en harmonie avec le métal et le béton.

La conception de la tribune de La Couldre fait ainsi preuve d'une réelle économie de moyens par la répétition des éléments et d'économie des espaces grâce à sa double orientation, permettant de desservir les deux terrains de sports, ainsi qu'à la présence de locaux annexes dans la base. L'équipement joue sur un subtil contraste dans la mise en œuvre des matériaux, entre la couverture légère et aérienne et la massivité minérale du socle des tribunes. Ces nombreuses qualités de conception ont ainsi valu à la tribune de recevoir le label « Architecture contemporaine remarquable » (ACR) en 2023, attribué par le ministère de la Culture.

Période(s) principale(s) : 4e quart 20e siècle

Dates : 1999 (daté par source)

Auteur(s) de l'oeuvre : Philippe Chaix (architecte, attribution par source), Jean-Paul Morel (architecte, attribution par source), Syndicat d'agglomération nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines (maître d'ouvrage, attribution par source)

## Statut, intérêt et protection

Label ACR 2023 ; 2 ; 4

Statut de la propriété : propriété publique

## Dossiers liés

### Dossiers de synthèse :

Les architectures des sports en Ile-de-France (IA00141472)

### Oeuvre(s) contenue(s) :

Auteur(s) du dossier : Tiphaine Gruson, Stéphanie Guilmeau

Copyright(s) : (c) La Manufacture du Patrimoine ; (c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel